

Intoxication par produits ménagers

Les intoxications par produits ménagers ont été décrites à partir des données 2004 à 2009 de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac) en France métropolitaine. Cette enquête repose sur l'enregistrement exhaustif des recours aux urgences pour accident de la vie courante (AcVC) dans dix hôpitaux en France métropolitaine¹. Les résultats issus des données Epac ne peuvent pas être généralisés sans précaution, du fait que le nombre de services d'urgence participant à la collecte est très limité par rapport à l'ensemble des services d'urgence en France (environ 650).

Sélection des intoxications par produits ménagers dans Epac 2004-2009

Les intoxications par produits ménagers dans la base Epac ont été sélectionnées si les deux critères suivants étaient remplis :

- le produit impliqué dans l'accident était un des « produits de nettoyage » correspondant aux codes R0200, R0210, R0214 et R3000 à R3099 dans la nomenclature des produits, disponible dans le guide de référence Epac². Pour chaque accidenté, on a retenu les deux principaux produits impliqués dans l'accident. Dans cette analyse n'ont donc pas été pris en compte certains produits tels que les produits de bricolage, les produits de beauté, les produits phytosanitaires (pesticides).
- le mécanisme de l'accident était l'un des mécanismes suivants :
 - o les corrosions par des substances chimiques : codes 50, 51, 52, 53 dans la nomenclature des mécanismes du guide de référence Epac,
 - o les empoisonnements : codes 54, 55, 56 et 57
 - o les ingestions, inhalations et contacts cutanéomuqueux avec des corps étrangers : codes 30, 31, 32, 33, 38 et 39
 - o les autres effets chimiques : codes 58 et 59

¹ Entre 2004 et 2009 les établissements qui ont collecté des données sont : le CHG d'Annecy, le Groupe hospitalier du Havre, les CHU de Bordeaux, Limoges, Besançon (pédiatrie), la Timone à Marseille (pédiatrie), Cochin à Paris (adultes), les CH de Béthune, Blaye, Fontainebleau, Vannes, la Clinique des Franciscaines à Versailles. Un hôpital à Saint Paul de la Réunion, non pris en compte ici, participe aussi au réseau Epac.

² Thélot B, Ricard C, Nectoux M. Guide de référence pour le recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante. Réseau Epac, Institut de veille sanitaire, décembre 2004. Disponible sur www.invs.sante.fr

Nombre d'intoxications par produits de nettoyage, répartition par âge et par sexe

Sur les 606 460 accidents de la vie courante enregistrés dans Epac entre 2004 et 2009 en métropole, 985 correspondaient à des intoxications par un produit de nettoyage.

Les enfants de 0 à 4 ans constituaient plus de la moitié des intoxications : 59,1 % des cas, dont 40,0 % âgés de 1 an et 28,5 % de 2 ans (Figures 1 et 2).

Globalement, les hommes étaient plus touchés que les femmes (55,2 % vs 44,8 %), ce déséquilibre étant principalement dû aux accidentés de moins de 10 ans : jusqu'à cet âge, les garçons sont beaucoup plus souvent intoxiqués que les filles.

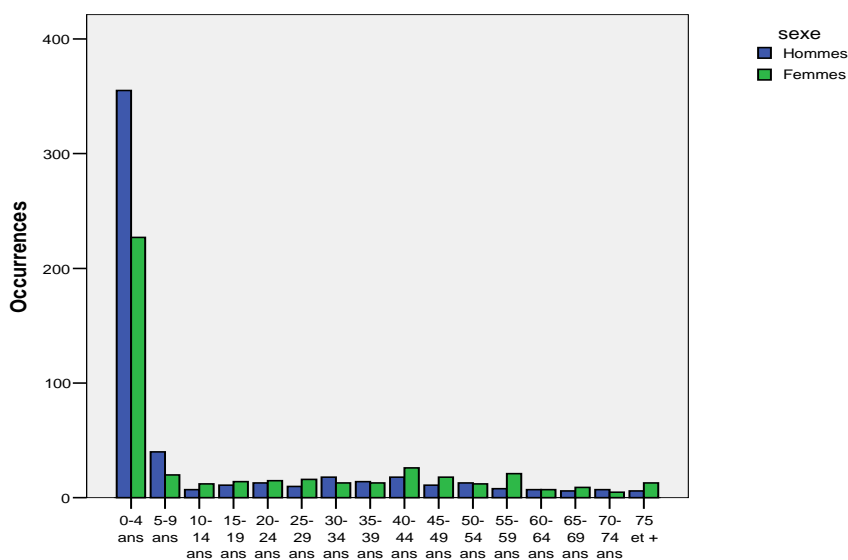


Figure 1 Répartition des intoxications par produits de nettoyage par tranche d'âge et par sexe

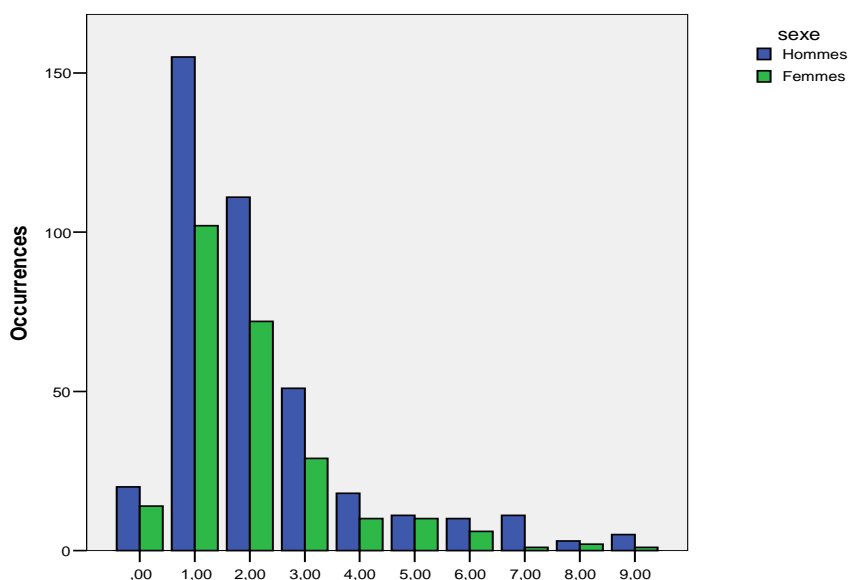


Figure 2 Répartition des intoxications par produits de nettoyage par âge et par sexe chez les 0-9ans

Prise en charge

Pour la plupart, les accidentés ont été traités puis renvoyés à domicile (67,8%), et dans 12,1 % des cas le patient a été hospitalisé, ce qui correspond à 119 hospitalisations entre 2004 et 2009. Les taux d'hospitalisation variaient en fonction de l'âge : 10,1 % des accidentés de 0 à 4 ans ont été hospitalisés, 27,8 % chez les 5-14 ans, 9,7 % chez les 15-64 ans et 23,9 % des 65 ans et plus.

Produits en cause

Parmi les produits en cause dans l'accident (figure 3), les plus cités étaient les produits blanchissants (essentiellement produits chlorés, 19,1%), les désinfectants (11,9%) la soude caustique pour la lessive (8,4%), les détergents et lessives en poudre (6,8%) et la lessive liquide pour laver le linge (5,8%).

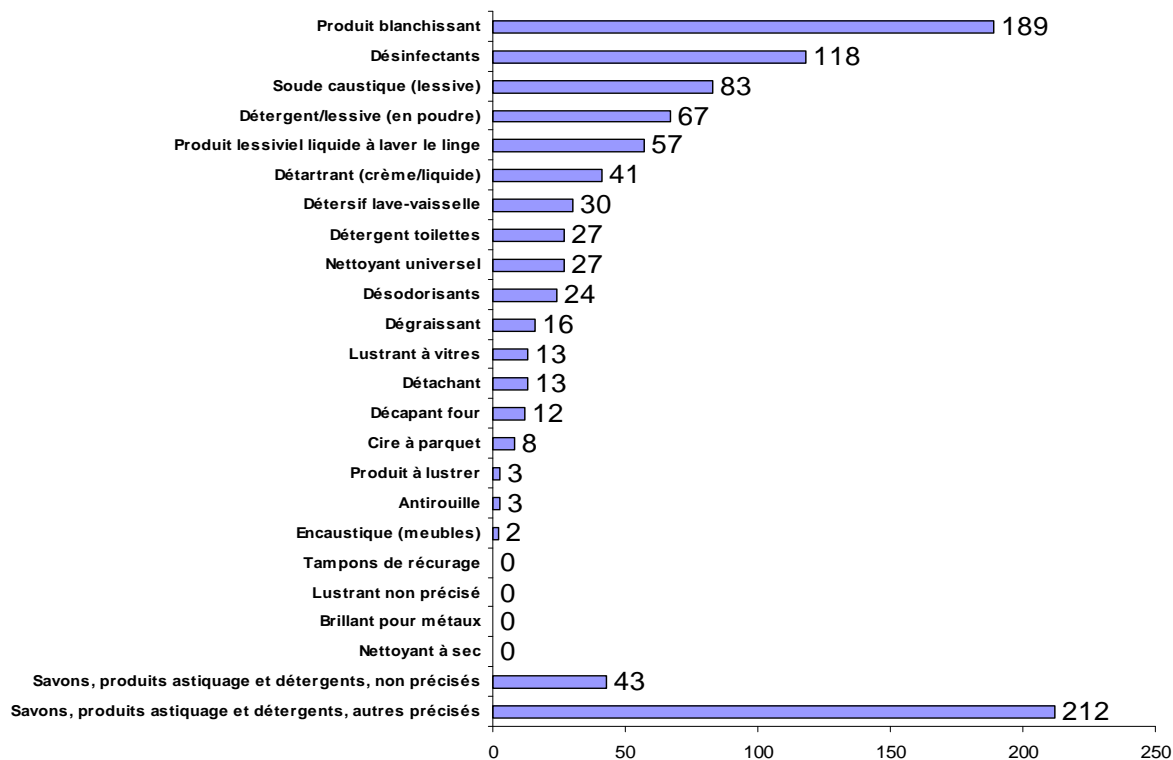


Figure 3 Répartition des produits de nettoyage impliqués dans les 985 intoxications

Les intoxications par eau de Javel

Le nombre d'intoxications causées par l'eau de Javel a été obtenu en sélectionnant, parmi les 985 intoxications par produits de nettoyage, celles comportant le mot « Javel » dans le descriptif de l'accident.

Au total, l'eau de Javel était citée dans un tiers des intoxications ($315/985 = 32\%$). La répartition des cas selon l'âge et le sexe était similaire à la répartition globale des produits de nettoyage. Le taux d'hospitalisation est similaire au taux d'hospitalisation global (11,7%) avec 37 personnes hospitalisées sur 315.

Les intoxications oculaires par produits de nettoyage

Une sélection a été effectuée sur les 985 intoxications par produits de nettoyage afin de décrire les intoxications oculaires. L'une des conditions suivantes devait être remplie :

- le mécanisme de l'intoxication codé 30 (« Corps étranger dans l'œil »),
- la partie lésée codée 13 (« globe oculaire, paupière »),
- les mots « œil » et « yeux » présents dans le descriptif de l'accident.

Deux-cent huit intoxications oculaires ont été recensées, soit plus de 20% des intoxications. La répartition des cas selon l'âge et le sexe est similaire à la répartition globale des produits de nettoyage, et le taux d'hospitalisation est assez faible (2,4%) comparé au taux d'hospitalisation global des intoxications par produits de nettoyage.
